

COMMUNE D'ALTRIPPE
Département de la Moselle
Arrondissement de FORBACH

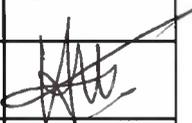
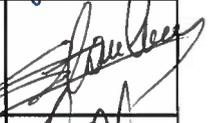
Ouverture de séance 11 h 00
 Fin de séance 12 h 00

FEUILLET CLOTURANT LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
 EN DATE DU 7 OCTOBRE 2017

Liste des délibérations :

N° de la DCM 2017	Objet de la délibération
17/2017	Avis sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Moselle 2017-2023
18/2017	Transfert automatique des pouvoirs de police "spéciale" du maire au Président de la Communauté d'Agglomération St-Avold Synergie
19/2017	Homologation du compte-rendu de la CLECT
20/2017	Secours Populaire - demande de soutien financier d'urgence suite aux catastrophes climatiques

Liste des membres du Conseil Municipal (par ordre alphabétique)

Nom Prénom	Fonction	Signature
ALBERT Julien	1er Adjoint	
BAURIERES Martine	Conseillère Municipale	
FISCHER Jean-Paul	Conseiller Municipale	
FRANCHINI Jean-Luc	Conseiller Municipal	
GOUTH Laurent	Conseiller Municipal	
KLEIN Christophe	Conseiller Municipal	

Nom Prénom	Fonction	Signature
KONIECZNY Alain	Maire	
RICHERT Rosetta	Conseillère Municipale	excusée
SCHMITT Daniel	Conseiller Municipal	
SCHMITT Kévin	Conseiller Municipal	excusé
SCHMITT Laurent	2ème Adjoint	absent non excusé

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE**

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 OCTOBRE 2017

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : ALBERT Julien – SCHMITT Daniel – SCHMITT Kévin – GOUTH Laurent – FISCHER Jean-Paul – KLEIN Christophe – BAURIERES Martine

Absents excusés : SCHMITT Kévin – RICHERT Rosetta

Absent non excusé : SCHMITT Laurent

**DCM 17-2017) AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL
D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE DE LA MOSELLE 2017-2023**

En application de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 modifiée, relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage a fait l'objet d'une procédure de révision afin d'aboutir à un nouveau document valable pour la période 2017-2023.

Par courrier en date du 7 juillet 2017, Monsieur le Préfet de la Moselle et Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Moselle ont transmis le projet de schéma révisé dont les prescriptions et orientations ont reçu un avis favorable de la majorité des membres de la Commission Départementale Consultative des Gens du Voyage, réunie le 27 juin dernier.

Ce document est en effet soumis à l'avis des conseils municipaux des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés avant de faire l'objet d'une adoption définitive d'ici le 31 décembre 2017.

Monsieur le Maire expose les orientations stratégiques pour la période 2017-2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage,

ENTENDU l'exposé du Maire

CONSIDERANT la demande conjointe de Monsieur le Préfet et de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Moselle sollicitant l'avis du Conseil Municipal sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2017-2023,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE d'approuver les dispositions du schéma départemental d'accueil des gens du voyage pour le département de la Moselle pour la période 2017-2023.

VOTES : 8

POUR : 7

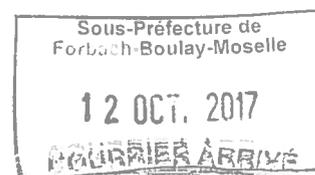
CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

Pour extrait conforme
Altrippe, le 11/10/2017
Le Maire
Alain KONIECZNY



Notifié - Publié
le 11/10/2017
Transmis à la S.P.
le 11/10/2017



**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE**

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 OCTOBRE 2017

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : ALBERT Julien – SCHMITT Daniel – SCHMITT Kévin – GOUTH Laurent – FISCHER Jean-Paul – KLEIN Christophe – BAURIERES Martine

Absents excusés : SCHMITT Kévin – RICHERT Rosetta

Absent non excusé : SCHMITT Laurent

**DCM 18-2017) TRANSFERT AUTOMATIQUE DES POUVOIRS DE POLICE
« SPECIALE » DU MAIRE AU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION SAINT-AVOLD SYNERGIE**

En application des dispositions de l'article L.5211-9-2 du CGT (voirie, collecte des déchets ménagers, assainissement, aire d'accueil des gens du voyage et habitat) les pouvoirs de police attachés à l'exercice des compétences transférées sont automatiquement attribués au président de l'intercommunalité.

La loi permet cependant au maire de s'opposer à ce transfert automatique en notifiant son opposition au président de l'EPCI dans les 6 mois suivant la prise de compétence par la communauté d'agglomération, existante depuis le 1^{er} juillet 2017 ; le transfert de pouvoirs de police « spéciale » n'a alors pas lieu dans les communes dont le maire a notifié son opposition.

En cas de transfert des pouvoirs de police dans l'un des domaines considérés, le maire conserve les pouvoirs de police générale qu'il détient au titre de l'article L.2212-2 du CGCT ainsi que leurs pouvoirs d'officier de police judiciaire.

En ce qui concerne les pouvoirs de police « spéciale », Monsieur le Maire propose que les pouvoirs « voirie » et « habitat » restent affectés à ses pouvoirs, ceux relatifs à la collecte des déchets ménagers, à l'assainissement et à l'aire d'accueil des gens du voyage étant transférés à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie.

Le Conseil Municipal entendu ce qui précède

Après délibéré

DECIDE de transférer les pouvoirs relatifs à la collecte des déchets ménagers, l'assainissement, aire d'accueil des gens du voyage

VOTES : 8

POUR : 8

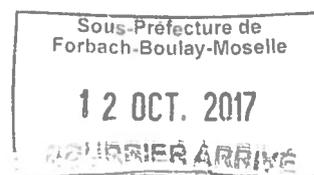
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Pour extrait conforme
Altrippe, le 11/10/2017
Le Maire
Alain KONIECZNY



Notifié - Publié
le 11/10/2017
Transmis à la S.P.
le 11/10/2017



**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE**

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 OCTOBRE 2017

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : ALBERT Julien – SCHMITT Daniel – SCHMITT Kévin – GOUTH Laurent – FISCHER Jean-Paul – KLEIN Christophe – BAURIERES Martine

Absents excusés : SCHMITT Kévin – RICHERT Rosetta

Absent non excusé : SCHMITT Laurent

DCM 19-2017) HOMOLOGATION DU COMPTE-RENDU DE LA CLECT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 1638-0 bis du Code général des Impôts ;

Vu l'article 1609 nonies c du Code général des Impôts ;

Vu le rapport de CLECT établi en date du 12 juillet 2017, transmis par son Président et annexé à la présente délibération ;

Considérant que le passage en fiscalité professionnelle unique emporte le transfert des produits de fiscalité professionnelle visés au I, I bis 1) et I bis 2) de l'article 1609 nonies c du Code général des impôts ;

Considérant que l'ancienne Communauté de Commune du Centre Mosellan, qui appliquait le régime de la fiscalité additionnelle, est soumise, dans le cadre de la nouvelle Communauté issue de fusion, au régime de la fiscalité professionnelle unique, en application de l'article 1638-0 bis du Code général des Impôts ;

Considérant que le rapport de CLECT du 12 juillet 2017 a détaillé les montants de fiscalité professionnelle à transférer à la Communauté sur la base des informations transmises par les services fiscaux, ces montants devant faire l'objet de compensation par le versement d'une attribution de compensation, après adoption du rapport par les conseils municipaux à la majorité qualifiée ;

DECIDE

Article unique : d'approuver le rapport de CLECT du 12 juillet 2017, joint en annexe de la présente délibération et fixant les attributions de compensation des communes de l'ancienne Communauté de communes du Centre Mosellan.

VOTES : 8

POUR : 8

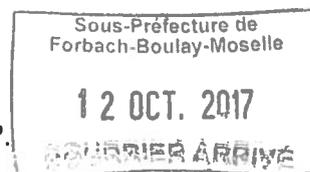
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Pour extrait conforme
Altrippe, le 11/10/2017
Le Maire
Alain KONIECZNY



Notifié - Publié
le 11/10/2017
Transmis à la S.P.
le 11/10/2017





DG.HB/EB

**COMPTE-RENDU
DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION
DES CHARGES TRANSFÉRÉES**

du
Mardi 27 juin 2017
à la Salle des Congrès à SAINT-AVOLD

PRESENTS :

- M. André WOJCIECHOWSKI, Président de la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan,
- M. Claude BITTE, Vice-Président,
- M. Alain KONIECZNY, Maire d'Altrippe,
- M. André CLAMME, représentant M. Jean-Jacques BALLEVRE, Maire d'Altviller,
- M. Bernard JACQUOT, Maire de Baronville,
- M. Guy BORN, Maire de Bérig-Vintrange,
- M. Jean DELLES, Maire de Bistroff,
- M. Jean-Claude MAYOT, Maire de Brulange,
- M. Gaston ADIER, Maire de Carling,
- M. Gaston RISSE, Maire de Diffembach-Lès-Hellimer,
- M. Pierre HOSTRENKO, Maire d'Eincheville,
- M. Gabriel MULLER, Maire de Diesen,
- M. Patrick SEICHEPINE, Maire de Grostenquin,
- M. Gérard JACOB, Maire de Guessling-Hémering,
- M. Bernard MOLTER, représentant M. Jean-Paul ADRIAN, Maire de Harprich,
- M. Romuald YAHIAOUI, Maire d'Hellimer,
- M. Aloyse LAURENT, Maire de Lachambre,
- M. Sébastien MARET, Maire de Landroff,
- M. Dominique GROSS, Maire de Laning,
- M. Octave MATZ, Maire de Lelling,
- M. Daniel BALLIE, Maire de Leyviller,
- M. Robert BINTZ, Maire de Lixing-Lès-St Avold,
- M. Claude SCHÄFER, Adjoint au Maire de Macheren,
- M. Sébastien LANG, Maire de Maxstadt,
- M. Jacques IDOUX, Maire de Morhange,
- M. Jean-Paul MULLER, Maire de Racrange,
- M. Daniel KLEIN, Maire de Suisse,
- M. Antoine FRANKE, Maire de Vahl-Ebersing,
- M. Frédéric MULLER, Adjoint au Maire de Valmont.

Sous-Préfecture de
Forbach-Boulay-Moselle

12 OCT. 2017

COURRIER ARRIVÉ

ABSENTS EXCUSES :

- M. Jean-Jacques BALLEVRE, représenté par M. André CLAMME,
- M. Gérard VAYSSETTE, Maire de Biding,
- M. Rémy THIS, Adjoint au Maire de Boustroff,
- M. Philippe RENARD, Maire de Destry,
- M. Gabriel WALKOWIAK, Maire de Diesen,
- M. Jean-Claude BOHN, Maire de Erstroff,
- M. Laurent FILLIUNG, Maire de Frémestroff,
- M. Sébastien THISSE, Maire de Freyhouse,
- M. Roland IMHOFF, Maire de Gréning,
- M. Jean-Paul ADRIAN, représenté par M. Bernard MOLTER,
- M. Gilbert WEBER, Maire de L'Hôpital,
- M. Vincent MULLER, Maire de Petit-Tenquin,
- M. Eddie MULLER, Maire de Porcelette,
- M. Bruno SCHAEFFER, Maire de Vallerange,
- M. Cédric MULLER, Maire de Viller

ASSISTAIENT EN OUTRE :

- Mme Joëlle DE SANTIS, Trésorière de la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan,

- M. Hugues BONNEFOIS, Directeur Général de la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan,
- Mme Anne-Catherine PAVLIC, Finances,
- Mmes Karine ALBRECH et Géraldine LOZA,

- M. Vincent PIERRARD, Cabinet CALIA CONSEIL

M. André WOJCIECHOWSKI, Président de la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres présents et procède à l'examen des différents points inscrits à l'ordre du jour de la CLECT.

POINT N°1 : Installation de la CLECT

Conformément à la délibération homologuée en séance du 1^{er} mars 2017, point n°8, document sous annexe n°2, M. André WOJCIECHOWSKI, Président de séance, procède à l'installation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Aucune observation n'a été formulée sur la procédure de cette installation.

POINT N°2 : Election du Président et du Vice-Président

M. André WOJCIECHOWSKI, Président de séance procède à l'élection du Président et du Vice-Président de la CLECT.

Il procède à un appel à candidature pour ces fonctions respectives.

M. André WOJCIECHOWSKI propose les candidatures suivantes :

En qualité de Président : M. Gaston ADIER, maire de Carling et Vice-Président en charge des Finances ;
En qualité de Vice-Président : M. Antoine FRANKE, Maire de Vahl-Ebersing et Vice-Président en charge de la Ruralité.

Aucune autre candidature n'a été enregistrée pour ces fonctions respectives.

Il est procédé à l'élection du Président de la CLECT, par vote à main levée.

Après décompte, M. Gaston ADIER est élu à la majorité des voix exprimées.

Vote pour : 27

Vote contre : 1

Abstention : 1

M. André WOJCIECHOWSKI félicite M. Gaston ADIER et lui cède la présidence de la CLECT.

M. Gaston ADIER procède à l'élection du Vice-Président par vote à main levée.

Après décompte, M. Antoine FRANKE est élu à la majorité des voix exprimées.

Vote pour : 28

Abstention : 1

M. Gaston ADIER félicite M. Antoine FRANKE et l'installe à la Vice-Présidence de la CLECT.

POINT N°3 : Détermination avant transfert de l'attribution de compensation financière à reverser aux Communes

Par délibération du 1^{er} mars 2017, point n°13, document sous annexe n°3, le Conseil Communautaire de l'ASTACEM a homologué au vu du rapport fiscal présenté par le Cabinet d'Etudes 'CALIA CONSEIL', les montants des attributions de compensation provisoires à reverser aux communes membres.

M. Gaston ADIER soumet le montant des attributions de compensation révisé selon la fiscalité 2016 des communes et qui figure dans le document CALIA sous annexe n°1, au vote de la CLECT qui les adopte à l'unanimité des membres présents.

POINT N°4 : Fonctionnement et examen des transferts de charges à opérer

M. Gaston ADIER rappelle aux membres de la CLECT, les modalités à entreprendre pour les nouvelles compétences dévolues à la Communauté de Communes, depuis le 1^{er} janvier 2017, en matière de :

- Développement Economique
- et Tourisme

Puis, il cède la parole à M. Vincent PIERRARD du Cabinet CALIA CONSEIL, qui présente aux membres les principes de fonctionnement de la CLECT, le cadrage juridique, la méthode d'évaluation des charges transférées, le calendrier et la méthode de travail.

Ces éléments figurent sous annexe n°1 et n'ont appelé aucune observation des membres présents.

Il est abordé les points étant susceptibles de transfert de gestion d'intérêt communautaire en matière de développement économique et tourisme.

A. Développement Economique

Le 26 avril 2017, M. le Président de l'ASTACEM a sollicité l'ensemble des Maires des communes membres pour connaître les zones d'activités économiques ou commerciales susceptibles de devenir une zone communautaire.

Il a été recensé les réponses suivantes :

- Ville de Saint-Avold : Zones du Gros Hêtre, Hollerloch, Espace Patton, AGORA et Ex RECORD.
- Ville de Morhange : Zones Claire Forêt et Lavoisier.
- Communes d'Altviller et de Grostenquin : Zones Artisanales.

Les membres de la CLECT prennent acte des réponses enregistrées qui n'appellent pas d'observations particulières.

Aussi, M. Vincent PIERRARD, Cabinet CALIA CONSEIL, prendra l'attache des représentants de ces différentes communes en vue de pouvoir présenter à la rentrée du mois de septembre 2017, le coût et les modalités de ces transferts de zones.

B. Tourisme

Par délibération du 10 avril 2017, points n°7a et b, sous annexe 4, le Conseil Communautaire a homologué l'adhésion pour l'année 2017 de la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan à l'Office de Tourisme de la Ville de Saint-Avold, en attendant la substitution dans la future structure touristique intercommunale en voie de constitution.

Et, le Conseil Communautaire a attribué une subvention globale de fonctionnement d'un montant de 141 300,00 € à l'Office de Tourisme de la Ville de Saint-Avold.

Ladite compétence devenue obligatoire au 1^{er} janvier 2017, les membres de la CLECT prennent connaissance du montant des charges de l'Office de Tourisme de la Ville de Saint-Avold, qui occupe des locaux appartenant à la Ville de Saint-Avold, sis rue des Américains, d'une surface de 136,67 m², état de consommation des fluides qui figurent sous annexe n°4.

Dans cet ordre d'idée, M. André WOJCIECHOWSKI évoque l'étude portée par les 4 intercommunalités suivantes : la CC Agglo Saint-Avold Centre Mosellan, la CC du Warndt, le Pays Boulageois et le DUF de Faulquemont, en vue de la création d'un Office de Tourisme de Pôle en matière de Tourisme.

Les membres de la CLECT prennent acte de ce transfert en matière de tourisme qui fera l'objet d'une délibération ultérieure à prendre au moment de la création de l'Office de Tourisme Intercommunal, avec l'adoption des statuts de cet Office de Tourisme Intercommunal, ce qui induira de fait une nouvelle révision des attributions de compensation après transfert de charges.

C. Autres charges financières

M. Gaston ADIER donne la parole à M. André WOJCIECHOWSKI qui fait part aux membres de la CLECT, qu'il soit apporté une plus-value aux bourgs centres de la nouvelle intercommunalité, en l'occurrence, les Villes de Saint-Avold et Morhange, qui apportent une plus-value à l'EPCI.

Et, M. WOJCIECHOWSKI évoque également le coût à prendre en compte sur l'étude à réaliser en matière de Transport sur le territoire de l'ex Centre Mosellan.

Et, M. WOJCIECHOWSKI évoque également le coût à prendre en compte sur l'étude à réaliser en matière de Transport sur le territoire de l'ex Centre Mosellan.

Cette compétence devenant notamment une compétence obligatoire pour la Communauté d'Agglomération, au 1^{er} juillet 2017, avec le transport scolaire à assurer en liaison avec la Région du Grand-Est.

M. Claude SCHAFER intervient pour souligner qu'une réunion de travail doit intervenir à ce sujet le 18 juillet prochain.

Enfin, M. André WOJCIECHOWSKI précise également qu'il s'agira de prendre en compte le coût à supporter par la nouvelle intercommunalité en matière de Haut-Débit avec l'adhésion à Moselle Fibre.

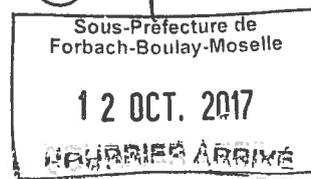
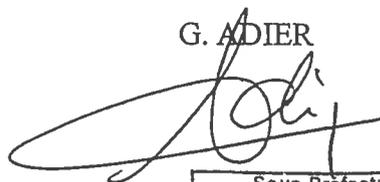
M. Gaston ADIER, Président de la CLECT sollicite M. Vincent PIERRARD pour le calcul des transferts de charges afférent aux compétences nouvelles évoquées en séance de ce jour (développement économique, tourisme, transport, haut-débit) en vue de pouvoir déterminer le montant définitif des attributions de compensation.

Aucune autre observation n'étant formulée, M. Gaston ADIER souligne aux membres de la CLECT que le compte-rendu de la commission de la CLECT doit être soumis aux votes des Conseils Municipaux des communes membres dans les 3 mois à compter de la présente séance. Un modèle de projet de délibération sera joint au présent compte-rendu.

M. Gaston ADIER, Président de la CLECT remercie les membres présents et lève la séance.

Saint-Avold, le 12 juillet 2017
Le Président de la CLECT

G. ADIER



ANNEXES :

N°1. Rapport du Cabinet CALIA CONSEIL

N°2. Installation de la CLECT – Délibération du Conseil Communautaire du 1^{er} mars 2017, point n°8

N°3. Calcul des attributions de compensation à reverser aux communes membres – Délibération du Conseil Communautaire du 1^{er} mars 2017, point n°13

N°4. Tourisme – Délibération du Conseil Communautaire du 10 avril 2017, points n°7a et b + état de consommation des fluides.

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE**

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 OCTOBRE 2017

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : ALBERT Julien – SCHMITT Daniel – SCHMITT Kévin – GOUTH
Laurent – FISCHER Jean-Paul – KLEIN Christophe – BAURIERES Martine

Absents excusés : SCHMITT Kévin – RICHERT Rosetta

Absent non excusé : SCHMITT Laurent

**DCM 20-2017) SECOURS POPULAIRE – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER
D'URGENCE AUX CATASTROPHES CLIMATIQUES**

Le secours populaire français sollicite les communes afin d'obtenir une aide financière pour soutenir les victimes des ouragans qui ont frappé les Caraïbes et le sud des Etats-Unis.
Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Maire et après délibéré

DECIDE à l'unanimité de s'abstenir sur le versement d'une quelconque aide financière.

VOTES : 8

POUR : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 8

Pour extrait conforme
Altrippe, le 11/10/2017
Le Maire
Alain KONIECZNY

Notifié - Publié
le 11/10/2017
Transmis à la S.P.
le 11/10/2017

